

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
en date du 29 mars 2018**

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la Mairie, le jeudi 29 mars 2018, à 20 heures, sous la présidence de M. Michel PEIGNER, Maire.

Etaient présents : M. Peigner, Mme Manceau, M. Brunet, Mme Thériau, M. Bellanger, Mme Planchenault M. Pottier, Mmes Hiland, Marteau, Peltier, M. Travers, Mme Forêt, M. Beunard et Mme Vilfeu.

Absent excusé : M. Jarry

Secrétaire de séance : Mme Thérèse PLANCHENault

Ordre du jour

- ☞ Fixation du montant des subventions communales
- ☞ Présentation des bilans financiers des différents services municipaux
- ☞ Redéploiement des locaux scolaires – Point sur l'avancement du chantier – Réception des travaux de la 1<sup>ère</sup> phase
- ☞ Admission en non-valeur
- ☞ Questions diverses

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 février 2018**

Le compte rendu de cette réunion est approuvé après avoir apporté les précisions suivantes :

- la clôture de l'école maternelle n'a jamais été déposée et ne le sera pas,
- l'accueil de loisirs des vacances de printemps et d'été ne fonctionnera pas en intercommunalité avec la commune d'Ahuillé. En effet, cette dernière, du fait de l'actuelle vacance du poste de coordinateur jeunesse, a signé une convention avec les Francas jusqu'à l'été prochain.

En conséquence, le Conseil Municipal autorise Anne-Sophie à réserver dès à présent les camps de juillet prochain :

- Camp multisports, du 09 au 13 juillet 2018, au Parc de loisirs de la Colmont à Gorrion, pour les 9/11 ans (accrobranche, swin golf, mini-raft, VTC et escalade) – Coût d'environ 115 € par enfant hors frais de personnel,
- Camp nature, du 16 au 20 juillet 2018, au Parc de loisirs de la Colmont à Gorrion pour les 6/8 ans (accrobranche, tir au golf, mountain board, animation nature, course d'orientation) – Coût d'environ 108 €/enfant hors frais de personnel,
- Bivouac du mardi 24 au mercredi 25 juillet au camping de St Berthevin, en intercommunalité avec Nuillé, pour les 3/6 ans,

Par ailleurs, sachant qu'il ne sera vraisemblablement pas proposé d'activités à la journée avec Ahuillé pour les jeunes, il est envisagé l'organisation d'un camp pour les 12/14 ans, sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions. Ce camp « Natur'o loisirs » se déroulerait à Pouancé (49) du 23 au 27 juillet (activités : 2 sessions aquaparc, tir à l'arc, VTT, biathlon laser, stand up paddle). Le coût de ce camp est d'environ 126 € par jeune hors frais de personnel.

## COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN EXECUTION DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion, en vertu des délégations qui lui sont accordées :

Droit de préemption urbain : néant

### Devis acceptés :

- Devis ENEDIS pour l'installation du coffret électrique sur la parcelle 2 du Hameau de la Paillardière (coût 1 046,45 € TTC).

## FIXATION DU MONTANT DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal, sous réserve d'obtenir de l'ensemble des associations communales toutes les données financières (disponibilités financières notamment), fixe comme suit les subventions de l'année 2018 :

Associations	2018	2017
CCAS (excédent de 892,12 € en 2017 contre 716,76 € en 2016). Subvention pour permettre le financement du repas des aînés et les subventions ci-après (pour rappel, la participation au repas du CCAS ainsi que les quêtes à mariages sont encaissées depuis 3 ans sur le budget communal via la régie de recettes) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Banque Alimentaire (montant alloué correspondant au montant sollicité conformément à la convention signée entre cette association et le CCAS) – 153 € pour 1 197 Kgs de denrées distribuées sur le secteur entre le 01/10/2016 et le 30/09/2017 (contre 51 € en 2017)</li> <li>• Restaurants du Cœur – 175 € (idem à 2017 et 2016)</li> <li>• Secours Catholique – 175 € (idem à 2017 et 2016)</li> <li>• Secours Populaire – 175 € (idem à 2017 et 2016)</li> </ul>	2 000,00	2 000,00
Comité des Fêtes Subvention utilisée pour l'achat du feu d'artifice	2 000,00	2 000,00
Société de pêche (67 adhérents)	750,00	750,00
Club du Manoir – 76 adhérents dont 66 de Montigné	350,00	350,00
Association de Gymnastique Volontaire – 44 adhérentes dont 40 de Montigné	350,00	350,00
Association communale de lutte contre les ennemis des cultures (cette association prend en charge la cotisation de 155,62 € sollicitée par la fédération départementale)	350,00	350,00
ASLM – Subvention identique à 2017	4 250,00	4 250,00
Prise en charge animateur sportif	2 572,00	3 722,40

L'an dernier, la commune a versé 3 722,50 € pour la prise en charge du contrat d'avenir dont 353,40 € de régularisation sur 2016. Le coût supporté par l'ASLM a été de 2 941 € (moins important que prévu du fait de la démission de Dylan en septembre dernier) d'où un trop versé de la commune de 428 €. Depuis janvier 2018, l'ASLM a recruté une animatrice sportive à raison de 9 heures par semaine scolaire (324 h/an) et la Municipalité, par délibération du 12 octobre 2017, a acté le principe du versement d'une subvention de 3 000 € par an pour 252 h d'intervention. La subvention allouée en 2018 pour ce poste est donc fixée à 3 000 € - 428 € de trop versé sur 2017, soit 2 572 €.		
Hommes et Peuples Solidaires	76,00	76,00
Ass. d'aide à domicile de l'Huisserie, Montigné, Origné et Nuillé (correspondant au montant sollicité) 34 personnes (dont 20 personnes âgées) ont été aidées sur la commune en 2017, ce qui représente 2 988,25 H (sur les 21 909,75 heures totales effectuées en 2017 par l'association)	2 114,00	2 108,00
Association Construire Ensemble 15 €/Jeune	135,00	135,00
Association des parents d'élèves – Ecole de Musique de L'Huisserie (pas de demande cette année, cette subvention devant être prise en charge par Laval Agglomération du fait du transfert de compétences)	0	60,00
Jazz'Dance (montant correspondant à la location de la salle pour le gala annuel)	125,00	122,40
Association Swing'Mouv' et Surprise Party (cette association ne dispense plus de cours sur la commune). Pas de retour de bilan moral et financier	0,00	285,00
Amicale Laïque (+ gratuité de la 1 <sup>ère</sup> location de la salle de loisirs de l'année). Montant correspondant au montant sollicité	300,00	300,00
APEL (+ gratuité de la 1 <sup>ère</sup> location de la salle de loisirs de l'année). Idem à l'amicale laïque	300,00	300,00
CAUE	69,00	69,00
Monti'Jardi (correspondant au montant sollicité) Il est précisé que l'association va reprendre la partie du jardin de la Mairie que M. LEPAGE ne souhaite plus cultiver.	100,00	100,00
<b>TOTAL</b>	<b>15 841,00</b>	<b>16 495,80</b>

A ces sommes, se rajoutent les subventions pour le financement des classes de découverte et sorties pédagogiques des 2 écoles (4 961,00 € pour l'école publique et 4 643,00 € pour l'école privée votés le 07/12/2017).

Il est ensuite présenté la demande des « Enfants de Pégase », association pour la protection et sauvegarde d'équidés, récemment créée sur Montigné et ayant son siège social au lieu-dit « La Villatte ». Cette association travaille en partenariat avec l'association espagnole « Cyd Santa Maria ». Elle est en lien avec un réseau de familles d'accueil permettant ainsi d'intervenir sur tout le territoire national. Après discussion, le conseil n'est pas opposé à venir en aide à cette association mais souhaite avoir un peu de recul (de ce fait, ce dossier sera réexaminé ultérieurement).

Toutes les autres demandes, émanant d'associations extérieures à la commune, sont rejetées.

### **ECOLE PRIVEE – FIXATION DE LA SUBVENTION DE L'ANNEE 2018**

Le coût de fonctionnement de l'école publique de l'année 2017 s'élève à 56 099,63 € (contre 54 363,45 € en 2016), ce qui porte le coût par élève à 758,40 € (74 élèves inscrits au 31/12/2017 contre 73 élèves au 31/12/2016). Pour rappel, le coût d'un élève était de 744,71 € en 2016 (69 élèves) et 758,87 € en 2015 (70 élèves).

L'école privée comptait 67 élèves dont 62 domiciliés sur la commune au 31/12/2017. Néanmoins, il a été enregistré 3 nouvelles inscriptions depuis le début de l'année (pour rappel, il y avait 62 élèves au 31/12/2016 et 61 au 31/12/2015).

Puis, M. le Maire rappelle qu'en 2015 et 2016, au vu des comptes de résultats où il était constaté une progression des excédents cumulés, un accord avait été trouvé avec les responsables de l'OGEC sur la base de 680 €/Elève en 2015 et 714 €/Elève en 2016. Par contre, l'an dernier, la subvention versée correspondait au coût d'un élève de l'école publique (744,71 €/élève d'où subvention de 46 172 €).

Cette année, au vu d'une nouvelle progression de l'excédent, les responsables de l'OGEC ont accepté le principe d'un écrêtement du forfait à 720 €/élève (d'où subvention de 44 640 €). Puis, lors de l'examen plus approfondi des comptes de résultats de l'OGEC de l'année 2016/2017 faisant ressortir un coût de fonctionnement de 52 692,35 €, il a été constaté une dépense en entretien et réparations de 11 661,78 € (dont 8 574 € pour la réfection des clôtures), Or, si l'on déduit cette somme (dépense d'investissement), le coût de fonctionnement est ramené à 44 118 €.

Aussi, après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL MUNICIPAL

☞ FIXE le montant de la subvention à allouer à l'école privée pour 2018 à 44 118 € correspondant à son coût de fonctionnement,

☞ AUTORISE le Maire, conformément au contrat d'association conclu entre l'Etat et l'école du Sacré-Cœur, à signer la convention annuelle de forfait communal sur ces bases.

## PRESENTATION DES BILANS FINANCIERS DES DIFFERENTS SERVICES MUNICIPAUX

### Restaurant scolaire

Dépenses = 87 521,36 €

Recettes = 50 673,83 €

Participation communale de 36 847,53 € (contre 32 990,49 € en 2016), due à une augmentation des frais de personnel. Le nombre de repas servis est toujours en progression (12 181 repas en 2017 contre 11 570 repas en 2016), ce qui représente une moyenne de 68 repas par jour (mercredi inclus). La participation de la commune est de 3,03 € par repas.

### Accueils du matin et du soir, du mercredi et des petites vacances

Dépenses = 51 788,65 €

Recettes = 40 561,04 €

Participation communale de 11 227,61 € (3 979,84 €/Accueils matin et soir, 2 120,55 €/Mercredi après-midi et 5 127,22 €/Petites Vacances). Si l'on tient compte des aides CEJ, cette participation est ramenée à 8 316,74 € (13 615,63 € en 2016).

### Accueil de loisirs de juillet

Dépenses = 19 171,31 €

Recettes = 11 483,70 €

Participation communale de 7 687,61 € pour 14 jours de fonctionnement (7 740,75 € en 2016/13 jours, 5 077,40 € en 2015/19 jours).

Cette participation est ramenée après déduction des aides CEJ CAF et MSA à 6 791,06 € (6 613,46 € en 2016)

### Activités ados et pré-ados 12/16 ans

Dépenses = 1 365,25 € € (correspondant uniquement aux activités intercommunales de juillet et aux frais liés aux chantiers « argent de poche »)

Recettes = 339,20 € (baisse très importante du nombre de jeunes ayant participé aux activités intercommunales 12/16 ans de juillet 2017).

Participation de la commune de 1 026,05 € (contre 1 439,94 € en 2016)

### **TAP – Temps Activités Péricolaires (liés à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires)**

Dépenses = 19 138,73 €

Recettes = 10 157,95 € (Aides de l'Etat + prestations de service CAF)

Participation communale de 8 980,78 (contre 6 767,67 € en 2016)

### **Conseil Municipal Enfants**

Dépenses = 1 537,82 € (frais personnel encadrement + achat matériaux pour réalisation d'un composteur + acquisition décors de Noël/Cour mairie)

Recettes = 47,35 €

Participation communale : 1 490,47€

### **Relais Assistantes Maternelles**

Dépenses = 8225,45 €

Recettes = 3 453,14 € (pas d'aide CEJ de la CAF)

Participation communale : 4 772,31 €

### **Autres services**

Structure	Coût de fonctionnement		Observations
	Année 2017	Année 2016	
Bibliothèque municipale	6 370,45	6 899,43	Prise en charge de la maintenance informatique par Laval Agglomération
Ludothèque	3 721,44	4 523,95	Horaires d'ouverture au public revus à la baisse
Cours de musique	7 779,77	6 215,31	Compétence intercommunale depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2018.

Les coûts annoncés pour la bibliothèque et la ludothèque ne tiennent pas compte des frais de fonctionnement des locaux.

### **Coordination jeunesse**

Le coût du poste est de 16 308,92 € pour l'année 2017. Cependant, la commune, du fait de la signature d'un avenant au contrat CEJ (contrat enfance jeunesse) bénéficiera à compter de 2018 d'aides de la CAF et de MSA

Globalement, la participation de la commune pour l'ensemble des services liés à l'enfance et à la jeunesse, après déduction des aides CEJ de la CAF et de la MSA, s'élève à 102 405,52 € (contre 85 808,21 € en 2016 et 72 789,88 € en 2015). Cette augmentation significative est liée à la création du poste de coordinatrice jeunesse au 01/09/2016, à une augmentation des coûts au niveau du restaurant

scolaire (+ 3 857,04 €) et des TAP (+ 2 213,11 € - création d'un groupe supplémentaire à la rentrée de septembre et fréquentation moins régulière des enfants).

Les aides perçues dans le cadre des CEJ (en faisant abstraction du RAM) sont en légère régression 6 415,71 € (contre 6 790,72 € en 2016 et 7 100,43 € en 2015)

### **Salles communales**

<b>Salles</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes (locations)</b>	<b>Observations</b>
Salle de loisirs	11 192,85	5 238,40	Participation de 5 954,45 € (contre 3 458,50 € en 2016) liée à une baisse significative du nombre de locations.
Verger	2 848,92	5 570,00	Excédent de 2 721,08 €. Il est encore noté une augmentation des locations
Athéna	3 744,77	0,00	Charges stationnaires
<b>TOTAUX</b>	<b>17 786,54</b>	<b>10 808,40</b>	<b>Participation de 6 978,14 €</b>

### **REDEPLOIEMENT DES LOCAUX SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES**

#### **Travaux de 2<sup>ème</sup> phase (futurs locaux scolaires sous la salle de loisirs)**

Les travaux avancent bien : la pose des cloisons est en cours et celle des faux-plafonds devrait démarrer dès la semaine prochaine. Les délais sont pour le moment respectés.

Par contre, au vu du coût, le conseil municipal n'accepte pas les avenants :

- des Ets MONNIER, d'un montant de 13 597,91 € TTC, pour la confection de placards et
- de l'entreprise SMEC, d'un montant de 1 252,80 € TTC pour le déplacement des prises électriques lié à la confection de ces placards.

Il sera recherché des solutions moins onéreuses (aménagement par les agents techniques).

#### **Etanchéité du plafond du restaurant scolaire**

Au vu du coût des travaux de réfection totale du sol de la cuisine du restaurant scolaire (10 211,76 € TTC) et des contraintes de réalisation des travaux (inutilisation de la cuisine pendant deux semaines minimum), il a été décidé de ne procéder qu'au remplacement des siphons. Les travaux sont en cours et sont effectués par les employés communaux. En matière d'assurances, le Maire informe qu'à la demande du maître d'œuvre, il signera une décharge.

### **Travaux de 1<sup>ère</sup> phase**

Les travaux ont pris du retard, le carreleur s'étant trompé dans sa commande de carrelage. De ce fait, la réception des travaux prévue initialement le 30 mars est reportée au vendredi 13 avril 2018, à 11 heures.

Il sera demandé à l'entreprise BETM d'effectuer une reprise dans la cour des Tilleuls lors de la réalisation des travaux d'enrobés de la 2<sup>ème</sup> phase.

### **Déménagement de la bibliothèque**

Comme annoncé lors de la dernière réunion et en accord avec la directrice de l'Ecole Publique, la bibliothèque sera transférée momentanément dans « l'ancienne maison – Rue des Ecoles », ce qui évitera ainsi une fermeture de plusieurs mois. Le déménagement, prévu les 26 et 27 avril prochains, sera assuré par les bénévoles, les agents techniques et les jeunes du dispositif « argent de poche ». La bibliothèque occupera les 2 niveaux (rez-de chaussée pour les enfants et jeunes, étage pour les adultes). Reste à voir le transfert de la ligne internet et l'installation de la fibre.

### **Information auprès des parents**

Comme la Municipalité s'y était engagée, une information portant sur l'avancement des travaux va être distribuée dès demain aux parents d'élèves, enseignants et personnel communal.

### **DISPOSITIF CEE**

Comme annoncé, la commune a déposé plusieurs demandes d'aides. Cependant, en raison de l'application de nouvelles normes de résistance thermique au 1<sup>er</sup> avril 2018, le Conseil Municipal accepte dès à présent le devis de l'entreprise EMAPLAST, d'un montant de 17 895,59 € TTC, pour le remplacement des portes et fenêtres de la salle de loisirs, ce qui va y apporter une amélioration thermique et acoustique.

La commission en charge de ce dossier se réunira mi-avril pour arrêter, commune par commune, les travaux qui bénéficieront de ces aides (la Municipalité espère que les travaux ci-dessus acceptés, classés en priorité 1, seront retenus, tout en sachant que les portes et les stores ne sont pas éligibles)

### **ADMISSION EN NON VALEUR**

M. le Maire informe que le Receveur n'a pu procéder au recouvrement de 17 créances dont le montant global s'élève à 106,34 € (dont 61,31 € en eau et assainissement), chacune de ces créances étant inférieure au seuil de poursuite.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- DECIDE l'admission en non-valeur de la somme de 106,34 €,
- AUTORISE le mandatement de la dépense correspondante qui sera constaté à l'article 6541 du budget.

### **ACCUEIL DE LOISIRS – VACANCES DE PRINTEMPS**

Il fonctionnera donc à Montigné les 26 et 27 avril et du 02 au 04 mai inclus (il n'y aura pas d'accueil de loisirs le lundi 30 avril). Activités prévues : jeux divers et sportifs, sculptures de ballons, tournoi de badminton à L'Huisserie et sortie le mercredi 02 mai au festival « Les Mouillos » à la Chapelle Craonnaise. Pour cette sortie, un supplément aux tarifs habituels de 8 € sera demandé aux familles (montant correspondant au tarif d'entrée au festival). Le transport sera mutualisé avec l'accueil de loisirs de Nuillé.

Pendant les vacances de printemps et en juillet, l'accueil de loisirs accueillera un directeur stagiaire.

### **AMENAGEMENT DE LA RUE DES LAURIERS**

Les travaux de réfection des réseaux eaux usées par Laval Agglomération sont terminés. L'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques est en cours.

Puis, M. PEIGNER fait part du courrier de :

- M. ROCCA remettant en question la création d'une place de stationnement, Rue des Lauriers, à proximité du carrefour de la rue du Parc. Il lui a été répondu, après consultation du service des routes du Conseil Départemental, que ladite place de stationnement est réglementaire au regard du cône de visibilité (distance de 9 mètres pour un véhicule circulant sur la rue des Lauriers et de 13 mètres pour un véhicule circulant sur la rue du Parc).
- de M. CHAMPION sollicitant la création d'un passage piétons devant sa maison. Or, après discussion, le conseil décide de ne pas y donner suite, ne souhaitant pas modifier le cheminement piétonnier pour personnes à mobilité réduite tel qu'il a été initialement défini.

### **ACCUEIL EN CRECHE**

Suite à la demande d'une famille de Montigné sollicitant une place pour son enfant dans un des multi-accueils municipaux lavallois, la Ville de Laval propose à la commune un conventionnement pour l'accueil de cet enfant, moyennant une prise en charge financière. Dans le cas présent, la part résiduelle à la charge de la commune est estimée à 5 840 € par an. Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne peut financièrement supporter cette dépense et orientera la famille vers les micro-crèches et (ou) le relais assistantes maternelles de Laval.

## **AMENAGEMENT CŒUR DE BOURG**

La commission des travaux a rencontré Méduane Habitat le 13 mars 2018. La rencontre avec Mayenne Habitat aura lieu le 16 avril 2018, à 18 heures.

## **POINT SUR LES VENTES DE TERRAINS EN LOTISSEMENT**

Méduane Habitat a vendu 2 logements en location-accession de la zone locative du Verger et doit lancer une nouvelle campagne promotionnelle.

Quant au Nouveau Quartier, malgré une augmentation significative du nombre de demandes et plusieurs projets à l'étude, il n'y a pas à ce jour de nouvelle concrétisation de vente.

Une rencontre est programmée avec Atelier du Marais, maître d'œuvre, le 23 avril 2018, à 18 h, pour lister les travaux restants à réaliser dans le cadre des travaux de 2<sup>ème</sup> phase de la 1<sup>ère</sup> tranche et en solliciter le chiffrage.

## **COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ASSOCIATIVE ET COMMUNICATION**

### **Transfert de la bibliothèque**

Il aura lieu pendant les vacances de printemps. La bibliothèque sera fermée au public du 26 avril au 11 mai 2018 pour permettre une réinstallation dans les nouveaux locaux.

### **Assemblée générale de l'ASLM**

Peu de participants. L'ASLM sollicite la réalisation de travaux (à voir en commission travaux) et déplore que la commune ait donnée la priorité au redéploiement des locaux scolaires.

### **Monti'Mag**

Lancement d'un Monti'Mag pour une distribution début juin.

### **Création d'une commission extra-municipale**

Suite aux différentes réunions plénières et à la réunion publique organisée lors des vœux, la commission s'interroge sur la mise en place d'une commission extra-municipale pour la mise en place d'actions communales dans le cadre notamment du mieux-vivre ensemble. N. FORET-VETTIER rappelle qu'il s'agit également d'un des axes du PEDT (projet éducatif territorial), PEDT qui n'a d'ailleurs jamais été déployé. Quoi qu'il en soit, avant d'engager des actions, il serait nécessaire d'avoir une réflexion commune sur ce PEDT en vue de définir des orientations.

### **Manifestations à venir**

07/04 – Fête du jeu, à partir de 14 h, à la salle de loisirs,

11/04 – Animation conte musical à la Bibliothèque pour les 2/6 ans,

## **FUSION COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LAVAL ET COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LOIRON**

Par arrêté en date du 27 février 2018, M. le Préfet a acté la fusion de la communauté d'agglomération de Laval et de la communauté de communes du Pays de Laval au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ce nouvel établissement public à fiscalité propre (EPCI) sera composé de 34 communes représentant une population de 117 301 habitants.

Dans cet objectif, plusieurs ateliers thématiques sont mis en place :

- Atelier « culture, tourisme, patrimoine »
- Atelier « Eau et Assainissement »
- Atelier « développement économique et agriculture »
- Atelier « aménagement mobilité habitat »
- Atelier « service à la population »
- Atelier « environnement »

### **ARRET TULIB**

Suite à la demande présentée lors du dernier conseil, M. le Maire informe qu'il a adressé un courrier à Laval Agglomération pour solliciter la création d'un arrêt TULIB supplémentaire sur la commune, au hameau du Port-Sec, au motif que celui-ci se trouve sur l'axe Montigné/Laval.

Actuellement, il existe 4 arrêts sur la commune : Le Haut-Chêne (190 montées/descentes), Le Pétoulet (450 montées/descentes), Les Primevères (1 100 montées/descentes) et Les 3 Fontaines (1 600 montées/descentes).

En effet, la proposition de Laval Agglo de supprimer l'arrêt le moins fréquenté (à savoir celui du Haut-Chêne) est inconcevable, les personnes l'utilisant (hameaux de la Marandais, Picaudière....) se trouvent éloignées du bourg et ne peuvent se déployer sur un autre arrêt.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Félicitations à M. Vincent CHARTIER, notre boulanger, qui a obtenu le 2<sup>ème</sup> prix au concours de la baguette tradition de la Mayenne organisé par la Fédération des Boulangers 53.
- Application du tarif commune (soit 208 €) pour la location de la salle de loisirs à la chorale de Nuillé pour le concert du 26 mai 2018 (ce spectacle se produira à Montigné en raison de l'indisponibilité de la salle de Nuillé à cette date).

### **DATES DES PROCHAINES REUNIONS**

Commission des finances : le 10 avril 2018, à 20 heures

Commission des chemins : le samedi 14 avril 2018, à 9 heures

CCAS : le samedi 14 avril 2018, à 11 heures

Commission des travaux : le 18 avril 2018, à 20 heures

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Elle aura lieu le jeudi 12 avril 2018, à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Signature des membres présents :

Michel PEIGNER	Nathalie MANCEAU	Serge BRUNET
Marie-Josèphe THERIAU	Patrice BELLANGER	Thérèse PLANCHENAU
<i>Absent excusé</i>		
Xavier POTTIER	Annie HILAND	Nathalie MARTEAU
Daniel JARRY	Laurence PELTIER	Gérard TRAVERS
<i>Absente excusée</i>		
Nathalie FORET-VETTIER	Jérôme BEUNARD	Sylvie VILFEU